

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

**DELIBERATION N°2021.00281**

**SOUTIEN AUX USAGES NUMERIQUES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 21 juillet 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

93 02-042-24420770-20210705-02021002810

DATE D'AFFICHAGE : 21 juillet 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,  
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nora BERROUKECHE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

### **SOUTIEN AUX USAGES NUMERIQUES**

Le FabLab du quartier Manufacture, OpenFactory, est co-animé par l'association Zoomacom et l'Université de Lyon (UDL). Il est hébergé depuis début 2021 au sein du Centre des Savoirs et Innovations (CSI), dans un espace plus vaste et plus fonctionnel, témoignant d'une ambition renouvelée. Dans le cadre de cette collaboration, l'UDL adresse les professionnels/étudiants et Zoomacom le grand public.

Par ailleurs, la dynamique FabLab sur le territoire métropolitain, est réelle. A cet effet, les communes, les établissements d'enseignement secondaire, les clubs d'entreprises et les centres sociaux souhaitent engager des démarches de développement des compétences et de savoir-faire pour diffuser l'esprit créateur-entrepreneur. Ils sont ainsi à l'origine de nombreux projets de création de FabLabs, qui nécessitent au démarrage une aide en équipement et ingénierie.

L'UDL sollicite Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'un accord avec l'Université Jean Monnet pour un soutien à l'amorçage de la Fabrique de l'innovation à hauteur de 55 000 € sur la période 2021-2022, pour le lancement de l'offre Fablab aux professionnels et étudiants.

Il s'agira notamment de s'inscrire dans le cadre du programme Territoire d'innovation de grande ambition (TIGA) et de son réseau de Fablabs académiques « Les Soudés » visant à structurer une offre de services territoriale pour les entreprises, sur la boucle idée/conception/prototypage/expérimentation/pré-industrialisation. De plus, Saint-Etienne Métropole et l'Université Jean Monnet seront associées à la gouvernance stratégique et opérationnelle.

Par ailleurs, pour répondre aux attentes des acteurs du territoire, il est proposé de confier à Zoomacom la mise en place et l'animation d'un réseau métropolitain de FabLabs selon 4 axes :

- AXE 1 : Création et Animation du réseau des Fablab,
- AXE 2 : Animer l'offre grand public au sein du CSI,
- AXE 3 : Accompagnement de projets,
- AXE 4 : Recherche et développement de nouvelles pratiques.

Pour cette action, Zoomacom sollicite une subvention de 45 000 € pour la période 2021-2022.

Enfin, Radio Ondaine doit renouveler l'ensemble de son matériel numérique et radiophonique pour se convertir à la radiodiffusion numérique. Cet investissement est indispensable pour que la radio associative poursuive son travail d'information et son développement départemental. Le montant global de l'investissement est de 40 534 €. D'ores et déjà, l'Etat, via le Ministère de la Culture, participe à hauteur de 18 000 € et la Région Auvergne-Rhône-Alpes a prévu d'attribuer une subvention de 9 000 €.

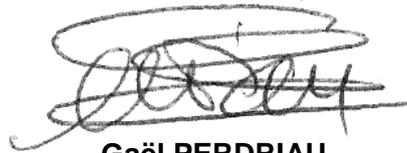
Dans le cadre d'un soutien au développement des usages numériques, Radio Ondaine sollicite une subvention de 5 000 € de Saint-Etienne Métropole.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une subvention de 45 000 € à Zoomacom au titre de son intervention auprès des Fablabs du territoire ;**
- **approuve le versement d'une subvention de 55 000 € à l'Université de Lyon dans le cadre d'un accord avec l'Université Jean Monnet afin d'accompagner l'amorçage du dispositif Fabrique de l'innovation ;**
- **approuve le versement d'une subvention de 5 000 € à Radio Ondaine dans le cadre de sa conversion à la radiodiffusion numérique et du développement des usages numériques ;**
- **approuve les conventions inhérentes à ces affaires et autorise le Président, ou son représentant dûment habilité, à les signer ;**
- **les dépenses afférentes à ces affaires seront imputées sur le compte d'investissement SUFLI.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU